

10^{ème}

TRAIL
haut Anjou

26 MAI 2018

ufolep

RÈGLEMENT

Le règlement du Trail Haut Anjou pourra être complété par le briefing d'avant course.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Chaque concurrent s'engage à se soumettre au règlement par le seul fait de s'inscrire au Trail Haut Anjou, de respecter la nature et les propriétés qu'il traverse.
- Il est interdit de jeter des papiers et autres déchets sur les voies empruntées sous peine de disqualification.
- En cas de non-respect du code de la route, les participants seront disqualifiés. Les coureurs ne sont jamais prioritaires sur les voies publiques.
- En cas de non-respect des parcelles privées empruntées, les coureurs seront disqualifiés.
- Le comité organisateur est le seul juge et peut intervenir, sanctionner, sur tout le circuit en cas de mise en danger des sportifs ou non-respect du règlement.
- Un ravitaillement est prévu sur chaque parcours.
- En fonction des conditions et des événements, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours au dernier moment ou d'annuler l'épreuve. De même, les kilométrages ne vous sont donnés qu'à titre indicatif.
- Nous vous demandons la plus grande courtoisie envers les bénévoles, dévoués et indispensables au bon déroulement du Trail Haut Anjou.
- Seule l'organisation se donne le droit d'arbitrer les litiges éventuels.
- Par le seul fait de s'inscrire, le participant autorise l'organisation à utiliser son image à travers les photos et les films réalisés, au titre des différents documents que pourra produire l'organisation.
- Un contrôle anti-dopage inopiné pourra être mis en place lors de l'épreuve.
- Seuls les participants pourront se trouver sur le parcours ; les accompagnateurs à VTT ou autres sont interdits

Par le seul fait de s'inscrire, le participant déclare avoir une responsabilité civile, avoir pris connaissance des conditions générales du règlement du Trail Haut Anjou 2018 et a en accepter toutes les conditions.

LES RESPONSABILITÉS

Chaque participant doit souscrire une assurance en responsabilité civile. Il est conseillé de souscrire à une assurance individuelle accident.

L'organisation a souscrit pour l'ensemble de la manifestation un contrat d'assurances auprès de l'APAC Assurances. L'organisation n'est pas tenue responsable en cas de pertes ou vols commis au cours de l'épreuve. Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

CERTIFICAT MÉDICAL

Nous accepterons uniquement les certificats médicaux datant de **moins d'un an** de non contre indication à la pratique du sport **en compétition** et les porteurs de licences suivantes : **FFA, FFCO, FFPM, UFOLEP R2 R3, FFtri.** Pour les licenciés, vous devez nous joindre une copie de la licence de l'année en cours.

Tout autre document ou licence club seront refusés.

10^{ème}



ufolep

26 MAI 2018

PARTICIPATION (jusqu'au 14 mai 2018)

- Parcours 10 kilomètres : 9 €
- Parcours 21 kilomètres : 13 €

Inscription sur place : 3€ supplémentaire

L'inscription se fait via le site <https://adeorun.com> et générera des frais de mise en service.

N.B : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre part sauf causes réelles et sérieuses.

Nous mettons en place le **pointage électronique sur les 2 parcours du TRAIL.**

La participation au TRAIL HAUT ANJOU comprend : le cadeau de bienvenue du TRAIL HAUT ANJOU, les récompenses, et ravitaillement / petite restauration.

PARCOURS, INFORMATIONS

DÉROULEMENT

Parcours 21 km :

Dès 16h30 : accueil des participants

17h45 : briefing

18h : **Départ**

Ravitaillement à l'Arrivée

Parcours 10 km :

Dès 16h30 : accueil des participants

18h15 : briefing

18h30 : **Départ**

Ravitaillement à l'Arrivée

Les horaires sont susceptibles de changer, ils vous seront certifiés lors de la confirmation d'inscription.

Le DÉPART et l'ARRIVÉE se situent Route de la Mayenne à La Jaille-Yvon.

LISTE DU MATÉRIEL

MATERIEL OBLIGATOIRE

- 4 épingles à nourrice par personne
- Petit ravitaillement (eau)
- Carte vitale sur vous pendant l'épreuve

MATERIEL CONSEILLE

- 1 trousse de secours
- 1 téléphone portable
- 1 montre

Le matériel obligatoire sera vérifié aux retraits des dossards. Une pièce d'identité est obligatoire au retrait.

10^{ème}

TRAIL
haut Anjou

ufolep

26 MAI 2018

INFORMATIONS

Pour les personnes accompagnatrices (famille, amis,...) ou visiteurs, nous vous proposons le week-end **Sport Nature 10^{ème} édition**.

Programme du samedi : **Trail Haut Anjou 10^{ème} édition** (10 ou 21 km)

Programme du dimanche : **Raid Haut Anjou 15^{ème} édition** (Open 20 km ou Aventure 45 km) et village sportif avec initiations (Tir à l'arc, VTT, structures gonflables...) animations diverses et démonstrations sportives.

10^{ème}



ufolep

26 MAI 2018

CERTIFICAT MÉDICAL

(A remettre à ANJOU SPORT NATURE avant le 14 mai 2018)

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

NOM / Prénom

Date de naissance : / /

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)

Je soussigné Dr, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour Monsieur, Madame ou Mademoiselle dont l'état de santé ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition pour le Trail Haut Anjou qui se déroulera le 26 mai 2018 sur une distance de :

- 10 kilomètres
- 21 kilomètres

Cochez la case correspondant au parcours à réaliser

Date :

Cachet et signature du médecin :



ufolep

27 MAI 2018

GÉNÉRALITÉS

LES RESPONSABILITES

Chaque raideur doit souscrire une assurance en responsabilité civile.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance Individuelle Accident. L'organisation a souscrit pour l'ensemble de la manifestation un contrat d'assurances auprès de l'APAC Assurances.

L'organisation n'est pas tenue responsable en cas de pertes ou vols commis au cours de l'épreuve.

CERTIFICAT MÉDICAL

Nous accepterons uniquement les certificats médicaux datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport **en compétition** et les porteurs de licences suivantes : **FFA, UFOLEP R2 R3, FFA, FFTri, FFCO, et FFPM.**

Pour les licenciés, vous devez nous joindre une copie de la licence de l'année en cours.

Tout autre document ou licence club seront refusés.

Un certificat médical à remplir vous est proposé à la fin de ce dossier.

HÉBERGEMENT

Les participants auront la possibilité de camper gratuitement le samedi soir à La Jaille-Yvon, sur réservation (02.41.95.14.32).

Vous devez apporter votre tente et le matériel de couchage. Prévoir l'arrivée au camping avant 19h..

Autres : - Gîte La Closerie de la Hérissière, La Jaille-Yvon : 09.61.46.90.91

- Autres gîtes : <http://www.anjoubleu.com/sejour/idees-hebergements/>

RESTAURATION

Un stand de restauration est installé sur le site le dimanche pour les accompagnateurs.

➤ Parcours Aventure, Parcours Open : ravitaillements et repas après épreuve

INFORMATIONS

Pour toute personne accompagnatrice (famille, amis,...) ou autre, nous vous proposons à nouveau le « Village Sport Nature », composé d'initiations gratuites aux sports de plaine nature, de démonstrations sportives et de jeux.



ufolep

27 MAI 2018

PARTICIPATION

Épreuves	Age min	Nombre de personnes max	Tarifs du 02/02 au 29/04	Tarifs du 30/04 au 14/05
RAID Open 20 km	8 ans	100 équipes (équipe de 2 ou 3 pers.)	Enfant (8-15 ans) : 2€	Enfant (8-15 ans) : 5€
			Adulte (+ de 16 ans) : 20€	Adulte (+ de 16 ans) : 23€
			Licenciés UFOLEP : 17€	Licenciés UFOLEP : 20€
RAID Aventure 45 km	16 ans	100 équipes (équipe de 2 ou 3 pers.)	Adulte (+ de 16 ans) : 28€	Adulte (+ de 16 ans) : 31€
			Licenciés UFOLEP : 22€	Licenciés UFOLEP : 25€

L'inscription en ligne générera des frais de mise en service de la plateforme.

N.B : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre part sauf causes réelles et sérieuses (justificatif).

La participation au Raid Haut Anjou 2018 comprend : la mise à disposition du matériel pour les épreuves spécifiques (kayak et gilet de sauvetage), les ravitaillements, le repas « d'après raid » pour tous, un cadeau de bienvenue du Raid Haut Anjou 2018, ainsi que des récompenses.



ufolep

27 MAI 2018

RÈGLEMENT

Le règlement du Raid Haut Anjou pourra être complété par le briefing d'avant course.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Chaque concurrent s'engage à se soumettre au règlement par le seul fait de s'inscrire au **Raid Haut Anjou**, de respecter la nature et les propriétés qu'il traverse.
- Il est interdit de jeter des papiers et autres déchets sur les voies empruntées, sous peine de disqualification.
- En cas de non-respect du code de la route, les équipes seront disqualifiées. Les participants ne sont jamais prioritaires sur les voies publiques. Le comité organisateur et les commissaires sont les seuls juges et peuvent intervenir, sanctionner, sur tout le circuit en cas de mise en danger des sportifs ou non-respect du règlement.
- Un ravitaillement est prévu sur un point du parcours.
- En fonction des conditions et des événements, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours au dernier moment ou d'annuler l'épreuve. De même, les kilométrages ne vous sont donnés qu'à titre indicatif.
- Vous devez respecter le matériel mis à disposition pour la manifestation (balises...)
- Nous vous demandons la plus grande courtoisie envers les bénévoles, dévoués et indispensables au bon déroulement du Raid Haut Anjou.
- Seule l'organisation se donne le droit d'arbitrer les litiges éventuels.
- Par le seul fait de s'inscrire, chaque participant autorise l'organisation à utiliser son image à travers les photos et les films réalisés, au titre des différents documents que pourra produire l'organisation.
- Des barrières horaires composent certains parcours ; les équipes dépassant les temps se verront aiguillées.
- Vous devez respecter les consignes de sécurité propre aux activités, ainsi que les personnes qui les encadrent.

Par le seul fait de s'inscrire, chaque participant déclare avoir une responsabilité civile, savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger, avoir pris connaissance des conditions générales du règlement du Raid Haut Anjou 2018 et en accepter toutes les conditions.

15^{ème}



ufolep

27 MAI 2018

VTT et BIKE & RUN

- Le VTT doit se conformer aux normes de sécurité en vigueur (chaque VTT sera vérifié avant le départ).
- Le port du casque est obligatoire (sous peine d'élimination), une seule personne par VTT.
- Il est fortement recommandé d'avoir une pharmacie de 1^{er} secours.
- Chaque équipe doit avoir le nécessaire de réparation (chambre à air, rustine, pompe, colle, démonte-pneu, dérive chaîne). L'assistance extérieure est interdite.

L'équipe doit toujours être au complet aussi bien en VTT qu'en BIKE AND RUN.

KAYAK

- Le port du gilet (fourni par l'organisation) et les chaussures de sport sont obligatoires dans le Kayak (éliminatoire).
- Vous devrez franchir des zones étroites, passez sous des ponts de différentes hauteurs ; **le passage des barrages est strictement interdit.**

L'équipe doit toujours être au complet lors du déplacement sur l'eau

COURSE D'ORIENTATION

L'équipe doit toujours être au complet.

PARCOURS AVENTURE – 45 km

LES ÉQUIPES

- Pour le parcours Aventure, les équipes doivent être composées de **2 ou 3 personnes** (16 ans minimum avec autorisation parentale).
- Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes ; chaque équipe doit nommer un **capitaine responsable**.

DÉROULEMENT

INFO IMPORTANTE :

- **à partir de 8h00** : Accueil des équipes, vérification du dossier sur la Jaille-Yvon
- **9h** : Briefing, parcours Aventure
- **9h30** : **Départ, Parcours Aventure**

SYNTHESE DU PARCOURS

Le Classement du Raid se fera aux points dans un temps imparti. Evidemment le temps sera aussi pris en compte surtout en cas d'égalité de points.

- Le but est de poinçonner un maximum de balises qui, de part leur difficulté, auront un nombre de points différent les unes des autres ; tout ceci dans un temps défini.
- Les balises VTT seront à prendre dans l'ordre que vous voulez. Sur certaines épreuves les balises seront à prendre dans un ordre donné. Votre Carnet de route sera votre guide.
- La Course d'Orientation relais et le Run and Bike seront à faire impérativement avant le Kayak dans l'ordre que vous voulez.

VTT	Course d'orientation relais	Run & bike	Kayak	Course d'orientation boussole
25-30 km <i>Pointage des balises dans l'ordre que vous voulez ; avant ou après chaque épreuve</i>	3 km <i>Dans un parc privé</i>	5 km <i>Dans la commune de Daon. Balises dans l'ordre donné</i>	4 km <i>Vous emmène au départ de la course d'orientation boussole. Une fois terminée, vous reprenez le kayak pour revenir.</i>	4 km <i>Dans la continuité du kayak, dans un parc privé.</i>

De part la formule, le kilométrage est à titre indicatif. Vous ne ferez certainement pas tous le même nombre de kilomètres, ni les épreuves dans le même ordre.

15^{ème}



ufolep

27 MAI 2018

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- 1 VTT et 1 casque par équipier
- Nécessaire de réparation
- 1 téléphone portable
- 4 épingles à nourrice par personne
- Petit ravitaillement
- **Chèque de caution de 50€ / équipe (balisage électronique) à l'ordre d'Anjou Sport Nature**
- **Une boussole**

MATÉRIEL CONSEILLÉ

- 1 trousse de secours
- 1 porte carte étanche
- 1 porte carte VTT
- 1 montre
- 1 crayon
- 1 compteur vélo
- Paire de gants
- Paire de lunettes

Cette liste est susceptible d'évoluer, nous vous en informerons en temps voulu.

PARCOURS OPEN - 20 km

LES ÉQUIPES

- Pour le parcours Open, les équipes sont réparties dans les catégories suivantes :
 - o **JUNIOR** : 2 ou 3 jeunes (12-15 ans)
 - o **GENERATION** : 1 ou 2 jeunes (8-15 ans) + 1 adulte (16 ans et+)
 - o **ADULTE** : 2 ou 3 adultes (16 ans et +)

- Pour les mineurs (documents complémentaires à fournir lors de l'inscription) :
 - o Une autorisation parentale
 - o un brevet de 25 mètres natation (ou attestation parentale stipulant que l'enfant sait s'immerger et nager au moins 25 mètres.)

DÉROULEMENT

- **à partir de 8h** : Accueil des équipes, vérification du dossier sur la Jaille-Yvon
- **10h** : Briefing, parcours Open
- **10h30** : Départ, parcours Open

SYNTHESE DU PARCOURS

Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Epreuve 4	Epreuve 6
Kayak	VTT	Course d'orientation mémo	VTT	Run and Bike
2 km	5 km	2 km <i>Dans la commune de Daon (53)</i>	7 km	4,5 km

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- 1 VTT et 1 casque par équipier
- Nécessaire de réparation
- 1 téléphone portable
- 4 épingles à nourrice par personne
- Petit ravitaillement
- **Chèque de caution de 50€ / équipe (balisage électronique) à l'ordre d'Anjou Sport Nature**
- 1 crayon

MATÉRIEL CONSEILLÉ

- 1 trousse de secours
- 1 porte carte étanche
- 1 montre
- 1 compteur vélo
- Lunettes de soleil
- Gants

Cette liste est susceptible d'évoluer, nous vous en informerons en temps voulu.

15^{ème}



wfolep

27 MAI 2018

CERTIFICAT MÉDICAL

(A remettre à ANJOU SPORT NATURE avant le 14 mai 2018)

Nom de l'équipe :
.....

Monsieur, Madame, Mademoiselle

NOM / Prénom

Date de naissance : / /

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin)

Je soussigné Dr, docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour Monsieur, Madame ou Mademoiselle

..... dont l'état de santé ne présente aucune
contre indication à la pratique des épreuves du Raid Haut Anjou qui se déroulera le 27 mai

2018 sur une distance de :

- 20 kilomètres** (Parcours Open)
- 45 kilomètres** (Parcours Aventure)

Cochez la case correspondant au parcours à réaliser

En course d'orientation, run & bike, VTT, kayak, course à pied.

Date :

Cachet et signature du médecin :



wfolep

27 MAI 2018

AUTORISATION PARENTALE

(A remettre à ANJOU SPORT NATURE avant le 14 mai 2018)

Je soussigné.....- père, mère- tuteur –
autorise mon enfant né le...../...../.....
à participer à la Journée Sport Nature, le 27 mai 2018 à la Jaille-Yvon.
J'atteste également qu'il sait nager au moins 25 mètres et s'immerger.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le/ / 2018, à.....

Signature :

Anjou Sport
NATURE
Déconnectez vous !

Route de la Mayenne 49220 LA JAILLE-
YVON
tel : 02.41.95.14.32 ; mail :
contact@anjousportnature.com
web : www.anjousportnature.com